

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 DAC 194** Signature d'un avenant et d'une convention pour l'attribution de deux subventions avec l'association Théâtre Silvia Monfort.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2010 DAC 753 en date des 13, 14 et 15 décembre 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant et une convention relatifs à l'attribution de subventions à l'association Théâtre Silvia Monfort 106, rue Brancion (15<sup>e</sup>) ;

Vu l'avis du Conseil du 15<sup>e</sup> arrondissement en date du 4 juillet 2011

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9<sup>e</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Théâtre Silvia Monfort 106, rue Brancion (15<sup>e</sup>), au titre de l'année 2011 est portée de 500.000 euros à 1.003.500 euros. D01406 2011\_05165-51803

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant à la convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : M. Le Maire de Paris est autorisé à signer la convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 20.000 euros dont le texte est joint en annexe à la présente délibération. D 2011\_05215

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées comme suit :

1) sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 :

- 503.500 euros sur la rubrique 33, la nature 6574, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

2) sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de 2011 et suivants:

- 20.000 euros sur la rubrique 33, nature 2042, ligne VE40003, provision pour subventions d'équipement au titre de la culture, mission 90010-99-010, n° d'individualisation : 11V00458DAC.